

RÈGLEMENT DU JEU CONCOURS

Riviera Plaisance – Jeu Concours Été 2026

ARTICLE 1 – Société organisatrice

La société **RIVIERA PLAISANCE**, Société par Actions Simplifiée à associé unique (SASU), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Antibes sous le numéro **534 022 108 R.C.S. Antibes**, dont le siège social est situé :

10 Avenue de la Libération – 06600 Antibes – France

organise un jeu concours gratuit sans obligation d'achat intitulé :

« **Jeu Concours Riviera Plaisance 2026** »

Le jeu concours se déroulera du **29 mai 2026 au 4 juillet 2026 inclus**.

Pour toute question relative au concours :

 contact@riviera-plaisance.com

ARTICLE 2 – Conditions de participation

Le jeu concours est ouvert à toute personne physique majeure résidant dans le monde entier.

La participation est gratuite et sans obligation d'achat.

Une seule participation par personne est autorisée pendant toute la durée du concours, tous canaux de participation confondus.

Toute participation incomplète, erronée, falsifiée, frauduleuse ou ne respectant pas le présent règlement sera considérée comme invalide.

La société organisatrice se réserve le droit de procéder à toute vérification utile concernant l'identité des participants et le respect du présent règlement.

ARTICLE 3 – Modalités de participation

La participation au jeu concours peut s'effectuer :

- sur les différents salons nautiques auxquels participe Riviera Plaisance entre le 29 mai 2026 et le 4 juillet 2026 ;
- via les réseaux sociaux officiels de Riviera Plaisance :
 - Instagram
 - Facebook
 - LinkedIn
- via le site internet officiel de Riviera Plaisance.

Pour participer, les participants devront :

- compléter le formulaire de participation accessible en ligne ;
ou
- renseigner leurs coordonnées directement sur place lors des salons.

Les informations demandées sont :

- nom,
- prénom,
- adresse e-mail.

Toute participation incomplète ou contenant des informations inexacts ne pourra être prise en compte.

ARTICLE 4 – Désignation des gagnants

Le tirage au sort sera effectué après la clôture du concours parmi l'ensemble des participations valides enregistrées.

Trois (3) gagnants seront désignés.

Chaque gagnant ne pourra remporter qu'un seul lot.

Les gagnants seront contactés exclusivement par e-mail à l'adresse renseignée lors de leur participation.

Sans réponse dans un délai de sept (7) jours calendaires après l'envoi du courrier électronique, Riviera Plaisance se réserve le droit de procéder à un nouveau tirage au sort.

Les résultats pourront également être annoncés sur les réseaux sociaux et supports de communication de Riviera Plaisance.

ARTICLE 5 – Lots mis en jeu

Le concours comprend les lots suivants :

1er lot

Une expérience sunset à bord d'un bateau au départ de Beaulieu-sur-Mer pour 4 à 5 personnes, d'une valeur commerciale approximative de **400 € TTC**.

Cette prestation sera organisée selon les disponibilités de Riviera Plaisance et sous réserve de conditions météorologiques favorables.

2e lot

Un Paddle Riviera Plaisance, d'une valeur commerciale approximative de **199 € TTC**.

3e lot

Un Pack Riviera Plaisance comprenant :

- des serviettes,
- une casquette,
- un sac,

d'une valeur commerciale approximative de **100 € TTC**.

Les lots ne pourront donner lieu à aucune contestation, échange, remboursement ou contrepartie financière.

Riviera Plaisance se réserve le droit de remplacer un lot par un lot de valeur équivalente en cas d'indisponibilité indépendante de sa volonté.

ARTICLE 6 – Responsabilité

La société organisatrice ne saurait être tenue responsable en cas :

- de dysfonctionnement du réseau internet ;
- de problème technique empêchant la participation ;
- de perte ou retard des données ;
- d'interruption temporaire ou définitive du concours ;
- de cas de force majeure.

Riviera Plaisance se réserve le droit de modifier, reporter, prolonger, écourter ou annuler le concours si les circonstances l'exigent, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée.

ARTICLE 7 – Données personnelles

Les informations collectées dans le cadre du présent concours sont destinées exclusivement à Riviera Plaisance pour :

- la gestion du jeu concours ;
- la prise de contact avec les gagnants ;
- et, sous réserve du consentement explicite du participant, l'envoi d'informations commerciales, newsletters et offres promotionnelles de Riviera Plaisance.


Les données personnelles ne seront ni vendues ni cédées à des tiers.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et à la législation française applicable, chaque participant dispose :

- d'un droit d'accès,
- d'un droit de rectification,
- d'un droit d'opposition,
- d'un droit de suppression de ses données personnelles.

Les participants peuvent exercer leurs droits ou se désinscrire des communications marketing à tout moment :

- en contactant :

 contact@riviera-plaisance.com

Les données collectées dans le cadre du concours seront conservées pendant une durée strictement nécessaire à la gestion du concours et aux opérations marketing pour lesquelles le participant aura donné son consentement.

ARTICLE 8 – Acceptation du règlement

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière et sans réserve du présent règlement.

Le présent règlement est consultable gratuitement sur le site internet de Riviera Plaisance pendant toute la durée du concours.

ARTICLE 9 – Droit applicable

Le présent règlement est soumis au droit français.

En cas de contestation relative à l'interprétation ou à l'application du présent règlement, les parties s'efforceront de trouver une solution amiable.

À défaut d'accord amiable, les tribunaux compétents du ressort du siège social de Riviera Plaisance seront seuls compétents.